

Sainte-Thérèse, le 21 décembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située
699, boulevard Industriel à Saint-Eustache

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 décembre
dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il
s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 26 janvier 1993, 2 pages
2. Autorisation du 8 juin 1999, 2 pages
3. Autorisation du 24 novembre 2008, 2 pages
4. Modification du 11 décembre 2008, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous
pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note
explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des
articles précités de la Loi.

Veillez accepter tous nos excuses et si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (13 pages)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de Laval et des Laurentides**

CERTIFIÉ

Laval, le 26 janvier 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

HYPRESCON INC.
699, boulevard Industriel
Saint-Eustache
Québec
J7R 6C3

N/Dossier : G-7610-15-01-00896 10

Objet: Exploitation d'une usine de fabrication de tuyaux de
béton-acier

Mesdames,
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 13 janvier 1992 et complétée le 26 janvier 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de tuyaux de béton sur les lots 271 Ptie (3), 271-6 Ptie, 272 Ptie, 271-49, 271-59, 272-35 et 272-44, du cadastre de la Paroisse Saint-Eustache, dans la ville de St-Eustache.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Dossier : G-7610-15-01-00896 10

Le 26 janvier 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Formulaire	13 janvier 1992	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	13 janvier 1992	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	24 juillet 1992	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	8 janvier 1993	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	19 janvier 1993	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	20 janvier 1993	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Lettre	26 janvier 1993	Pierre Lesage et Antonio Accurso
Schémas BL-001 rev.4	13 juillet 1990	art. 23-24
BL-014	13 juillet 1990	
BL-015	13 juillet 1990	
BL-011	mai 1991	
BL-013	mai 1991	
BL-016F	avril 1992	

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement

MICHELLE PAGE-MELANÇON
directrice régionale

HP/MPM/gb



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 8 juin 1999

AUTORISATION
(article 32)

Hyprescon inc.
699, boulevard Industriel
Saint-Eustache (Québec)
J7R 6C3

N/Réf. : 7610-15-01-00896 11
1166405

Objet : Travaux d'amélioration du système de traitement des eaux usées.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 5 mai 1999 et reçue le 5 mai 1999 et complétée le 3 juin 1999, j'autorise conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

travaux d'amélioration du système de traitement des eaux usées, comprenant le réaménagement d'un déversoir en un bassin de mélange et l'installation de chambres de turbulence et de distribution des eaux ; les travaux seront effectués sur les lots 271, 271-49, 271-59, 271-6, 272, 272-35 et 272-44 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache, ville de Saint-Eustache, M.R.C. Deux-Montagnes.

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-00896 11
1166405

Le 8 juin 1999

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire « Demande d'autorisation » signé par monsieur 23-24 , daté du 5 mai 1999, 12 pages et 4 annexes ;
- Lettre signée par monsieur 23-24 datée du 19 mai 1999, 1 page ;
- Lettre signée par monsieur 23-24 , datée du 27 mai 1999, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre, /

PM/YD

— Pierre Martel
Directeur régional des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 24 novembre 2008

AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 48)

Hanson Conduite Sous Pression inc.
1, place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

N/Réf. : 7610-15-01-00896 11
400524016

Objet : Installation d'un dépoussiéreur à filtres

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 29 août 2008, reçue le 5 septembre 2008, complétée le 20 octobre 2008, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dépoussiéreur, de marque Airex Industries, modèle DCCH-48, comprenant 48 cartouches filtrantes.

Le projet est situé sur le lot 1 974 058, cadastre du Québec, ville de Saint-Eustache, MRC de Deux-Montagnes.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre, datée du 29 août 2008, signée par Guy Laflamme, directeur d'usine, Hanson Conduite Sous Pression inc., 1 page ;
- Formulaire, daté du 2 septembre 2008, signé par Guy Laflamme, 4 pages et annexes jointes ;
- Courriel, daté du 25 septembre 2008, transmis par Guy Laflamme, 1 page ;
- Lettre, datée du 24 septembre 2008, signée par Guy Laflamme, 2 pages et 4 annexes ;

AUTORISATION
(LRQ c.Q-2, article 48)

- 2 -

N/Réf. : 7610-15-01-0089611
400524016

Le 24 novembre 2008

- Courriel, daté du 20 octobre 2008, transmis par Guy Laflamme, 1 page ;
- Lettre, datée du 20 octobre 2008, signée par Guy Laflamme, 2 pages et 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PR/JP

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

Julien Pelletier

RECOMMANDÉ PAR:

Guy Laflamme

Sainte-Thérèse, le 11 décembre 2008

MODIFICATION
(Article 122.2)

Hanson Conduite Sous Pression inc.
1, place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

N/Réf. : 7610-15-01-00896 10
400535725

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de tuyaux de béton-acier

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivrée le 26 janvier 1993 à Hyprescon inc. en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de tuyaux de béton sur les lots 271 Ptie (3), 271-6 Ptie, 272 Ptie, 271-49, 271-59, 272-35 et 272-44, cadastre de la paroisse Saint-Eustache, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes.

À la suite de votre demande datée du 20 novembre 2008, reçue le 24 novembre 2008 et complétée le 8 décembre 2008, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Remplacement du nom du titulaire dudit certificat d'autorisation par celui de « Hanson Conduite Sous Pression inc. »

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 24 septembre 2008, signée par Guy Laflamme, directeur d'usine, Hanson Conduite Sous Pression, 2 pages et 1 annexe ;

MODIFICATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-00896 10
400535725

Le 11 décembre 2008

- Lettre datée du 20 novembre 2008, signée par Guy Laflamme, 1 page et 1 annexe ;
- Lettre datée du 5 décembre 2008, signée par Guy Laflamme, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PR/JP

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides